



Département de l'Essonne
VILLE DE MARCOUSSIS (91460)

N°	2022-087 1/2
----	-----------------

Extrait du registre des délibérations Du Conseil municipal

L'an deux mil vingt deux
Le jeudi 20 octobre à 20h05

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 20/10/2022, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présents :

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, Mme Laurence Amichaux, M. Frédéric Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt, Mme Laure Gibou, Mme Joane Giraudon, Mme Emmanuelle Pic, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Justine Giagnoni, M. Sébastien Le Ferrec, M. Patrick Mouchelin, M. Jean-Marc Payen, M. Jérôme Plateau, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Jules Thomas.

Procurations :

M. Gilles Guillaume à M. Enzo Sodano
Mme Catherine Delaitre à M. Jérôme Cauët
Mme Justine Giagnoni à Mme Laurence Amichaux
M. Sébastien Le Ferrec à Mme Sandrine Boëte
M. Patrick Mouchelin à M. Sébastien Bouet
M. Jean-Marc Payen à M. Sylvain Legrand
M. Jérôme Plateau à Mme Arlette Bourdelot
Mme Katia Robert-Hautemulle à Mme Hébé Pouchou
M. Jules Thomas à M. Olivier Thomas

Absent :

Aucun

Mme Cécile Revoyre a été désignée Secrétaire de Séance.

Visa Sous-préfecture

Date de convocation
13/10/2022

Date d'affichage

25 OCT. 2022

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 20

Votants 29

Accusé de réception en préfecture
09-F-219103637-20221020-DEL2022-087-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022

OBJET : ACQUISITION DES PARCELLES CADASTRÉES AS 266 ET AS 268 D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 131 M² SISE CHEMIN DU BOIS DES PETITS

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU l'article L.2122- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT la volonté de Monsieur et Madame TCHOULAK, propriétaires de céder à l'euro symbolique les parcelles cadastrées AS 266 et 268 d'une superficie respective de 15 m² et 116 m² situées chemin du Bois des Petits à la commune constituant leur alignement par rapport au chemin du Bois des Petits ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées AS 266 et 268 d'une superficie respective de de 15 m² et 116 m² pour un total de 131 m² appartenant à Monsieur et Madame TCHOULAK situées chemin du Bois des Petits à l'euro symbolique ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ces affaires ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme


OLIVIER THOMAS
Maire de MARCOUSSIS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20221020-DEL2022-087-DE
Date de télétransmission : 25/10/2022
Date de réception préfecture : 25/10/2022 **2**